



République du Niger / Région de Tillabéri
Chambre Régionale d'Agriculture de Tillabéri

Etablissement public à caractère professionnel créé par la Loi 2000 15 du 21 Août 2000
BP : 173 Tillabéri / NIGER ; Tél. : 21 71 55 69 / 90 55 44 33 / 96 48 87 02 ;
Email : cratillabri@yahoo.fr

Rédacteur : *MOUDI Kabirou, Chambre Régionale d'Agriculture de Tillabéri, avec l'appui de l'équipe technique de la CRA Tillabéri - Mars 2020.*

Les biopesticides ne s'utilisent pas comme les pesticides chimiques !

La Chambre Régionale d'Agriculture de Tillabéri a appuyé une démonstration de niébé en culture irriguée à Sarando Béné dans la commune de Bitinkodji (Région de Tillabéri). Cette démonstration du niébé rentre dans le cadre d'initiation des producteurs aux variétés améliorées, à l'intérêt de cette légumineuse (niébé) pour fertiliser le sol et à sa production en culture irriguée de contre saisons.

Il s'agit pour ce cas précis de deux variétés du niébé installées à savoir : **IT90 et TN5-78** installées chacune sur une parcelle de 150 m², ce qui fait un total de 300 m² pour les deux variétés.

Lors d'une visite de suivi en février, le conseiller de la commune de Bitinkodji a constaté des attaques de pucerons (photo1). C'est une attaque très sévère et environ 80% des plants de niébé ont été attaqués par ce ravageur juste avant la floraison.

Il a été utilisé un biopesticide pour protéger l'environnement. Le biopesticide qui a fait l'objet d'utilisation est à base des feuilles du neem et de piment, auquel il est ajouté un peu de savon. Ce biopesticide a été utilisé une seule fois et son échec a été constaté par les producteurs deux jours d'application. Les producteurs ont déclaré que, non seulement les pucerons n'ont pas diminué mais les plants qui n'avaient pas de pucerons étaient attaqués à leur tour. Pour les producteurs, le biopesticide n'a pas eu d'effets



Photo 1



Photo 2

Pour ne pas perdre la récolte, après l'échec des biopesticides, il a été utilisé un insecticide chimique systémique, matière active Acétamipride. Ce pesticide chimique a été très efficace et le niébé a donné une bonne production (photo 3 et 4).



Photo 3



Photo 4

Les enseignements à tirer :

- Un biopesticide doit impérativement être utilisé très tôt, dès l'apparition des premiers ravageurs. Pour cela il est obligatoire de surveiller la parcelle tous les deux jours afin d'observer l'arrivée ou le développement des ennemis de cultures.
- Un biopesticide n'a pas les mêmes effets qu'un pesticide chimique. Il ne tue pas tout de suite. Les producteurs s'attendent à voir disparaître les ravageurs après un traitement alors que le biopesticide a des effets répulsifs (il va repousser les ravageurs) et il peut empêcher le ravageur de se nourrir ce qui va provoquer la mort des ravageurs. Deux jours après un traitement, il est difficile de voir les effets du biopesticide. Il faut faire un traitement par semaine.
- Dans notre cas, lorsque l'alerte a été donnée mais c'était déjà trop tard, les ravageurs étaient trop nombreux et les biopesticides ont été inefficaces aux yeux des producteurs.
- L'utilisation des biopesticides demande de former les producteurs à l'observation et à un emploi précoce. Chaque produit (bio ou non) doit être utilisé dans des conditions qui permettent son efficacité, il faut en tenir compte dès le départ.

Sachant pertinemment que le moment n'était pas opportun pour l'utilisation du biopesticide et considérant le souci du conseiller et du producteur pilote (conduisant la démonstration) à ne pas perdre totalement la récolte car l'attaque a eu lieu juste avant la floraison, il a été utilisé un produit chimique systémique homologué. Ce produit a été utilisé avec deux applications (vu l'ampleur de l'attaque) avec cinq jours entre les deux applications. Le produit a débarrassé la parcelle des pucerons.

Cet échec nous enseigne que l'utilisation des biopesticides ne doit pas s'arrêter à une formation sur la fabrication du produit. Il est nécessaire de bien expliquer aux producteurs la différence des modes d'action entre un pesticide chimique et un biopesticide. Il est également indispensable que les producteurs soient formés pour une observation régulière de leurs parcelles afin de détecter précocement l'arrivée de ravageurs pour intervenir avec les biopesticides dès le début de l'attaque.



Cette note a été élaborée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Tillabéri dans le cadre de sa convention avec le Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP).